SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 15 JUIN 2026

N° 12-2026

Approbation du compte de gestion 2025

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **lundi 15 juin 2026** à 17 heures à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 09 juin 2026.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membre titulaires participants	Nombre de pouvoirs	Nombre d'absents ou excusés
10	7	1	3

PARTICIPANTS

Membres titulaires (avec voix délibérative) :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie (en visioconférence)
M. Nicolas TOSTAIN M. Fabrice LEMAZURIER	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE Mme Stéphanie CANTREL	Maire de la Ville de Saint-Lô Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental (pouvoir à M. Jean MORIN)
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20260615-12-2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Approbation du compte de gestion 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 juin 2026 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par Monsieur le payeur départemental pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, présentant les résultats identiques à ceux du compte administratif 2025 ;

Après en avoir délibéré,

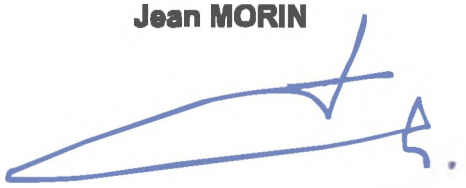
Le Comité du syndicat mixte du pôle hippique, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants, approuve le compte de gestion 2025 avec les résultats présentant un **excédent global de 1 488 656,58 €** se répartissant comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **1 404 065,71 €**
- Section d'investissement : solde d'exécution de **84 590,87 €**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20260615-12-2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026